

Infos utiles

Domaine automobile

Nouveau report d'échéance du Contrôle technique des véhicules

Le Ministère de la Transition écologique a modifié l'échéance du contrôle technique pour les automobilistes qui n'ont pas pu l'effectuer pendant le confinement. Les vérifications devront désormais être effectuées dans un délai maximal de trois mois et douze jours (soit 104 jours) après la date de fin de validité. Pour connaître la date limite de chacun, il convient de calculer le nombre de jours entre le 12 mars et la date imprimée sur la vignette de pare-brise et appliquer ce délai à partir du 24 juin. En pratique, et à titre d'exemple, les propriétaires de véhicules qui devaient passer le contrôle avant le 1er avril ont jusqu'au 14 juillet pour s'exécuter (24 juin + 20 jours entre le 12 mars et le 1er avril). Pour plus de facilité, des calculateurs en ligne ont été mis en place et sont accessibles sur des sites tels que :

www.securitest.fr et www.verifautos.fr

Automobile

Le permis de conduire peut-être confisqué en cas de téléphone au volant. Désormais, un automobiliste qui utilise son téléphone portable au volant de sa voiture s'exposera à la confiscation de son permis de conduire, lorsqu'il commet en même temps une infraction portant sur le non-respect des règles de conduite des véhicules, de vitesse, de croisement, de dépassement, d'intersection et de priorités de passage.